****

**Demande d’aménagement du temps de présence à l’école maternelle pour un enfant soumis à l’obligation d’instruction et scolarisé en petite section**

**Année scolaire 2021-2022**

**La possibilité d’aménagement porte uniquement sur les heures de classe de l’après-midi.** Les modalités proposées prennent en compte le fonctionnement général de l’école, les horaires d’entrée et de sortie des classes et son règlement intérieur.

**Ecole :**

Adresse :

Téléphone :

**Directeur de l’école :**

Nom et prénom :

**Enfant concerné :**

Nom et prénom, date de naissance :

**Personne (s) responsable (s) de l’enfant** : Au regard de l’obligation scolaire, les personnes responsables sont les parents, le tuteur ou ceux qui ont la charge de l'enfant, soit qu'ils en assument la charge à la demande des parents, du tuteur ou d'une autorité compétente, soit qu'ils exercent sur lui, de façon continue, une autorité de fait (*article L.131-4 du code de l’éducation).*

Nom et prénom :

adresse :

Je soussigné (e) ………………………………………demande que l’enfant ……………….….…………………

soit autorisé à être absent de l’école au début des heures de classes de l’après-midi selon les modalités suivantes :

**Lundi :** l’enfant reviendra à l’école à ………………………………………………………….

(*à compléter par le créneau horaire proposé par l’école)*

󠆣oui

󠆣ne reviendra pas à l’école durant les heures de classe de l’après-midi

**Mardi** : l’enfant reviendra à l’école à ………………………………………………………….

(*à compléter par le créneau horaire proposé par l’école)*

󠆣oui

󠆣ne reviendra pas à l’école durant les heures de classe de l’après-midi

**Jeudi**: l’enfant reviendra à l’école à ………………………………………………………….

(*à compléter par le créneau horaire proposé par l’école)*

󠆣oui

󠆣ne reviendra pas à l’école durant les heures de classe de l’après-midi

**Vendredi** : l’enfant reviendra à l’école à ………………………………………………………….

(*à compléter par le créneau horaire proposé par l’école)*

󠆣oui

󠆣ne viendra pas à l’école durant les heures de classe de l’après-midi

Date et signature de la personne responsable de l’enfant

**2/ Avis du directeur de l’école sur la demande formulée ci-dessus** *(émis après consultation des membres de l’équipe éducative)*

Date de réception de la demande : ………………………………………………………

*󠆣* Avis favorable

󠆣Avis défavorable, pour les raisons suivantes :

……………………………………….…. ……………………………….

……………………………………….…………………………………...

Date, signature et cachet du directeur de l’école

**3/ Décision de l’inspecteur de l’éducation nationale**

Date de réception de la demande : ………………………………………………….……

Décision :

󠆣Avis favorable

󠆣Avis défavorable, pour les motifs suivants :

…………………………………………………………………………..…

……………………………………………………………………………..

Date, signature et cachet de l’inspecteur de l’éducation nationale

**4/ Suivi de la mise en œuvre de l’aménagement autorisé**

*L’équipe éducative est réunie régulièrement durant l’année scolaire pour suivre la situation de tout enfant bénéficiant d’une autorisation d’aménagement de son temps de présence à l’école. Une première réunion est à prévoir dans le courant du premier trimestre suivant la date de début de la mise en œuvre de l’aménagement.*

Période prévue pour la 1ère réunion de l’équipe éducative :…………………………………………...

*(peut être modifiée selon les disponibilités des participants ; à confirmer ultérieurement dans les délais habituels)*